

# Abrogation de la loi Darmanin-Le Pen !

Depuis un demi-siècle, l'État français a décidé de limiter l'immigration économique et de restreindre l'accueil des réfugiés, moins dans le but de mettre fin à l'immigration que pour surexploiter les travailleurs sans-papiers, pour diviser les travailleurs et donc pour affaiblir la classe ouvrière. C'était le but de la loi Immigration et asile, présentée par Darmanin.

Aveuglés par le crétinisme parlementaire, les députés de LFI, du PCF et du PS avaient le 11 décembre joint leurs voix à celles de EELV, de LR et du RN pour approuver une motion de rejet. On a alors entendu des propos stupides : « *Il est temps de travailler à un projet de loi conforme aux principes républicains* » (Olivier Faure, PS) ; « *Ça sent le bout du chemin pour Gérard Darmanin et sa loi immigration* » (Jean-Luc Mélenchon, LFI).

Comme tous les travailleurs conscients l'avaient compris, la conséquence était le renforcement du parti fascisant. La commission mixte paritaire qui a suivi a approuvé plusieurs de ses exigences : remise en cause du droit du sol, conditionnalité des prestations sociales pour les étrangers, déchéance de nationalité, durcissement du regroupement familial, instauration d'une caution financière pour les étudiants étrangers... La loi a été adoptée le 19 décembre par 349 voix (allant du RN au MoDem en passant par tous les LR, une majorité de Renaissance et une moitié des LIOT) contre 186.

La loi adoptée supprime le droit du sol (qui existe depuis plus de 900 ans) en abrogeant l'accès automatique à la nationalité pour un mineur né de parents étrangers - il doit en manifester la volonté entre 16 et 18 ans. Elle rétablit le délit de séjour irrégulier (supprimé en 2012) qui rend possible de placer des sans-papiers en garde à vue et de leur faire payer une amende. Elle réaffirme la déchéance de nationalité pour certains délits. Elle durcit l'accès au regroupement familial en renforçant les conditions de ressources financières et en imposant la nécessité de connaître la langue française. Elle renforce la préférence nationale en étendant le délai de carence pour les prestations sociales de six mois à cinq ans. Les étudiants étrangers (en plus de la multiplication par 17 des frais d'inscription lors du précédent quinquennat Macron) devront verser une caution financière pour obtenir un titre de séjour. Il est également prévu de rogner l'aide médicale d'État et d'instaurer des quotas migratoires.

La réaction se félicite : « *Ça ne pouvait être qu'un texte proche de celui voté au Sénat, un texte de fermeté pour maîtriser le chaos migratoire* » (Bruno Retailleau, président du groupe LR au Sénat, *Mediapart*, 19 décembre), « *Ce texte consacre plusieurs victoires idéologiques du RN* » (Edwige Diaz, présidente du groupe RN à l'Assemblée nationale, *Mediapart*, 19 décembre). Certes, la bourgeoisie

n'est pas totalement unie sur cette question. Patrick Martin, président du Medef, affirme que « *d'ici 2050, nous aurions besoin de 3,9 millions de salariés étrangers* » (*Les Échos*, 21 décembre). Les présidents d'université jugent quant à eux « *ces mesures indignes* » et craignent de ne plus pouvoir attirer les étudiant étrangers (*Communiqué*, 20 décembre), 62 députés du camp présidentiel n'ont pas voté le texte...

Mais son adoption, après les attaques contre les chômeurs, les retraites, etc. marque un pas supplémentaire dans la réaction. C'est pourquoi la Première ministre assurait, quelques jours avant sa démission, qu'« *il n'y a pas de crise dans la majorité* » (France Inter, 20 décembre) car la réaction est le centre de gravité des partis bourgeois. C'est sur cette base que le nouveau gouvernement Attal va poursuivre et amplifier les attaques de la bourgeoisie.

C'est au nom de « *la République* » (celle qui a colonisé), de « *la France* », du « *général de Gaulle* » (Mathilde Panot, présidente du groupe LFI, 19 décembre) que les députés LFI ont brandi des af-

fiches tricolores et en chantant *La Marseillaise*. Le PCF, quant à lui, fait confiance aux « *macronistes* », dont il espère un « *sursaut* » (Ian Brossat, sénateur, porte-parole du PCF, *Mediapart*, 19 décembre). Le NPA-AR mise plutôt sur une alliance de type front populaire, en appelant à ce que « *toutes les forces progressistes... se rencontrent pour construire une vaste riposte massive et populaire* » (*Mediapart*, 20 décembre). LO se console de généralités : « *compter sur notre rôle indispensable dans la société et sur nos luttes communes* » (20 décembre). Le NPA-R appelle à « *se mobiliser pour faire reculer ces voyous et leur sale loi* » (*Communiqué*, 25 décembre) sans pour autant indiquer les moyens de cette riposte.

La voie est pourtant connue, c'est le front unique ouvrier de l'Internationale communiste guidée par Lénine et Trotsky. La responsabilité de tous les partis et syndicats ouvriers est de s'unir et d'engager le combat pour l'abrogation de la loi de division des travailleurs. Un tel combat unifiera les rangs des exploités contre tous les projets du gouvernement et marginalisera le RN.

Régularisation de tous les sans-papiers ! Abrogation de la loi Macron-Darmanin-Ciotti-Le Pen ! Ouverture des frontières, liberté pour les réfugiés, les travailleurs et les étudiants de circuler et de s'installer en France ! Égalité des droits pour tous ceux qui vivent en France, y compris le droit de vote !

10 janvier 2024

